MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision nº 8599 du 3 juin 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : *INTJ1912115S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 21064 du 18 décembre 2018 (NOR : INTJ1834835S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juillet 2019 :

Rannou Yannick	NIGEND : 69 951	NLS : 5 282 164

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juillet 2019 :

Mahé Éric	NIGEND : 152 354	NLS : 8 010 349
Vis Romain	NIGEND : 211 206	NLS : 8 066 433

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juillet 2019 :

Talbot Rodolphe	NIGEND : 151 847	NLS : 8 009 892
Puaud Philippe	NIGEND : 145 723	NLS : 8 004 081

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2019.

Le colonel, commandant par suppléance la garde républicaine,
J.-M. Grimal